



Mon guide collègue Castorama

Mes contacts et infos utiles

Qui contacter en cas de questions sur mon dossier ?

Pour toute demande administrative et paie, adresse toi au **Call Mail Center** dédié aux collègues Castorama :



Par téléphone :
0806 23 32 34
du Lundi au Vendredi
de 9h à 14h

OU



Par mail.
cmc.castorama@adp.com
à toute heure, je pense à donner
«le courrier d'autorisation de mon
adresse mail» à mon RRH en amont.

Pense à te munir de ton matricule présent sur ta fiche de paie

Je suis malade (maladie, accident de travail, accident de trajet, arrêt maladie pathologique)

Je préviens mon manager dès que possible. Je me rends chez le médecin et j'envoie obligatoirement mon arrêt maladie : à IJ Services (volet employeur) et à la CPAM (volet CPAM) dans les 48h (maladie, accident de travail, accident de trajet, arrêt maladie pathologique).



IJ_Services@adp.com
en précisant dans l'objet :
Castorama Magasin de «XXX»



ADP Castorama
IJ Services Magasin de «XXX»
2 rue Jean Mermoz
91080 COURCOURONNES



Attention, n'utilisez que l'un de ces 2 canaux pour éviter la double réception et confusion chez IJ Services. Pense à adresser le volet 1 à ta CPAM. N'oublie pas d'indiquer l'adresse de l'employeur sur la prescription médicale (identification du magasin).

Je me rapproche de mon RRH ou mon manager...

Si j'ai des questions concernant mon planning ...

Si je souhaite modifier mes horaires de travail (réduction temps de travail, CIF, congé sabbatique, création d'entreprise...)

J'informe mon manager de mon souhait, puis je formule une demande à mon RRH selon les délais réglementaires..

Si j'ai besoin d'un acompte

Si je n'ai pas reçu ma carte TR

Ai-je bien mes 3 mois d'ancienneté ?

- Si non, je patiente.
- Si oui, je me rapproche de mon RRH pour en faire la demande

Si je deviens maman

- Je remets en main propre (ou par courrier recommandé) un justificatif stipulant mes dates de congé maternité à mon RRH mais également à IJ Services.
- Je peux bénéficier d'autorisations d'absence payées pour les examens d'échographie (les 3 obligatoires), j'apporte ma convocation ou mon avis de passage au service RH. Je pense à envoyer l'acte de naissance à la CPAM et Gras et Savoye (avec le bulletin d'affiliation complété).
- Avant mon retour, je contacte mon responsable pour organiser ma reprise.

Si je deviens papa

- Je peux bénéficier d'autorisations d'absence payées pour les examens d'échographie (les 3 obligatoires uniquement), j'apporte la convocation ou l'avis de passage à mon RRH.
- Je remets en main propre (ou par courrier recommandé) un justificatif stipulant mes dates de congé paternité à mon RRH mais également à IJ Services.
- Je bénéficie de 5 jours de congés de naissance rémunérés.
- Je peux bénéficier d'un congé paternité rémunéré de 25 jours calendaires.
- J'ai donc le droit à 30 jours répartis de la façon suivante : 25 jours de congé paternité + 5 jours naissance (3 jours légaux + 2 jours accords Castorama) quelle que soit mon ancienneté.
- Pour une naissance unique, j'envoie ma demande de congé paternité par courrier recommandé avec accusé réception à mon RRH + CPAM + Gras Savoye (compléter un bulletin d'affiliation).
- Pour plus de détails, je consulte mon RRH ou le CMC (call mail center - services ADP).

Que faire quand ma situation personnelle change ?

Je pars à la retraite

Je monte mon dossier auprès de la CARSAT qui me communique ma date de départ à la retraite. J'en informe mon RRH en joignant mon justificatif. Je peux réaliser en amont, la formation «je prépare mon projet de retraite» en faisant la demande auprès de mon service RH.

Je me marie ou me PACS

- Si j'ai moins d'un an d'ancienneté, je bénéficie de 4 jours ouvrables de congés, si j'ai plus d'ancienneté alors j'ai le droit à 6 jours ouvrables de congés. Je prévois mes dates de congés au moment de l'évènement, en accord avec mon manager.
- Après l'évènement, je remets mon justificatif à mon RRH pour qu'il mette à jour ma situation familiale.

Je déménage

- Je préviens mon RRH en lui remettant un justificatif de domicile de moins de 3 mois mentionnant ma nouvelle adresse.

Je me sépare

- Je préviens mon RRH pour qu'il mette à jour ma situation familiale.
- Je note que mon ex-conjoint ne pourra plus utiliser ma carte perso. Quant à la mutuelle, je pense à remplir le bulletin de modification que je remets à mon RRH.

Je change de compte bancaire

- Je préviens rapidement mon employeur et lui fournis un nouveau RIB pour que celui-ci soit pris en compte sur la prochaine paie.
- Je transmets mon nouveau RIB à mon RRH pour qu'il soit pris en compte sur la prochaine paie (avant le 10 du mois).

Quels sont les congés exceptionnels accordés ?

J'ai mon enfant / conjoint hospitalisé

- Je fournis un justificatif à mon RRH.
- J'ai le droit à 2 jours d'absence autorisée rémunérée pour l'hospitalisation de mon enfant et 1 jour pour celle de mon conjoint(e). Je fournis un justificatif à mon RRH.

J'ai un décès dans ma famille

- Je bénéficie d'un nombre de jour(s) d'absence selon le lien de parenté. Je me renseigne auprès du CMC (Call Mail Center.) et je fournis un justificatif à mon RRH.

Liste non exhaustive: pour les autres motifs je peux me rapprocher du CMC

Mes contacts

Action Logement

Je peux me rapprocher de mon service RH pour avoir les informations, ou me connecter sur le site

www.actionlogement.fr
ou le ► 0 970 800 800

Assistante sociale

Je me rapproche de mon service RH pour récupérer les coordonnées.

Fond de secours

Je me rapproche de mon service RH qui m'expliquera les démarches à suivre ou je contacte directement la commission

gmonteny.ccecasto@yahoo.fr /
ou le ► 06.42.78.06.71

Speak up : 00800 10 00 5623

Si vous pensez qu'il existe un risque pour notre entreprise et que cela concerne un vol, une fraude, un risque financier grave, la santé, l'hygiène et la sécurité, la protection de l'environnement, une discrimination ou un harcèlement sur votre lieu de travail.

